— MONS. — L'ouverture de la première session de 1881 de la Cour d'assises du Hainaut est fixée au 14 février. Elle sera présidée par M. le conseiller Baudour.

— CHARLEROI. — On parle en ville, dit l'*Union de Charleroi*, d'une saisie très-importante de tabac faite par la douane française et dans laquelle seraient gravement compromis certains menuisiers de nos environs. Ce tabac était, paraît-il, placé dans de fortes poutrelles creusées artistement refermées. Ces poutrelles étaient ensuites expédiées en France par chemin de fer. Ce manège si lucratif durait depuis assez longtemps. Les fraudeurs auraient enfin été trahis par un des leurs. Les singuliers colis ont été ouverts et la marchandises confisquée. La justice instruit cette affaire.

— OSTENDE. — D'après des dépêches reçues dans la journée du 15 décembre, le bateau l'*Ondine*, commandé par le capitaine Vanden Broeke et appartenant à la huîtrière de MM. Vanderheyde-Janssens et Cie, d'Ostende, a été coulé bas par un grand navire dont on ignore le nom et la destination jusqu'à présent.

L'*Ondine* a été engloutie dans les flots, ainsi que son chargement d'huîtres; l'équipage, fort heureusement, a pu être sauvé.

On annonce, d'autre part, que la plage entre Mariakerke et Ostende, était couverte, dans la journée de mardi, d'une infinité de barils de térébentine.

D'après les renseignements recueillis sur ces indices d'un naufrage certain, il paraîtrait établi qu'un bâtiment chargé de térébentine serait venu s'échouer sur les bancs de sable de Dunkerque.

L'équipage du navire en question a pu gagner la côte, assure-t-on, et aurait abordé près de Roosendael.

FAITS DIVERS

— L'assassin de la femme Gouye, dont nous avons annoncé l'arrestation hier, est un nommé Léonce Ferry, âgé de vingt-huit ans, originaire de Lyon. Il se dit ouvrier menuisier, mais ses véritables moyens d'existence sont le jeu du bonneteau et la protection des filles de barrière. Cet individu avait déjà été condamné en 1878 pour escroquerie.

Voici dans quelles circonstances a été opérée sa capture:

On avait fini par faire dire intelligiblement le nom de Leonce à la femme Gouye. On fit alors passer sous ses yeux toutes les photographies des individus portant ce prénom qui ont déjà subi une condamnation. Celle de Léonce Ferry fut désignée par la victime, et la police sut de quel côté diriger ses recherches On savait que Ferry se livrait au jeu du bonneteau; M. Macé fit surveiller les gares et autres lieux où les industriels de ce genre ont l'habitude de se tenir. Deux agents de la sûreté aperçurent Ferry hier matin devant le théâtre de la Porte Saint-Martin et s'approchèrent de lui pour le saisir.

Ferry essaya de prendre la fuite, mais il fut maintenu par les agents, qui le conduisirent au poste de la mairie du 10e arrondissement. Il essaya d'abord de protester de son innocence, mais il ne tarda pas à comprendre l'inutilité de ses dénégations et il se décida à faire des aveux complets.

On le conduisit aussitôt au cabinet de M. Macé. Là, il raconta qu'il avait fait la connaissance de Coquet, l'amant de la femme Gouye, dans l'intention de la dévaliser. Le soir du crime, il avait loué la chambre n° 25, et profitant de ce que Coquet ivre était enfermé dans sa chambre, il s'était introduit dans celle de la logeuse et avait déjà fait main basse sur sa montre lorsque, celle-ci se réveillant, s'était mise à crier. Ferry lui avait alors donné un coup de couteau, et entendant du mouvement dans la maison, s'était enfui par dessus les toits et était sorti par une maison voisine dont le concierge lui avait tiré le cordon sans défiance.

La confrontation de Ferry avec sa victime a eu lieu hier dans l'après-midi. Celle-ci a fait comprendre clairement qu'elle reconnaissait son meurtrier. L'épreuve a dû être aussi abrégée que possible, en raison de l'état de faiblesse de Mme Gouye.

Une foule considérable stationnait sur le boulevard Rochechouart pour voir sortir le meurtrier après la confrontation.

On croit avoir été mis par cette affaire sur la piste de toute une bande de malfaiteurs des plus dangereux dans laquelle figurerait Coquet, le premier inculpé qui a été maintenu en état d'arrestation.

On a, en effet, trouvé dans les poches de Ferry un billet à ordre portant la signature de Coquet. Un autre billet, également signé Coquet, a été découvert dans la chambre où l'assassin est allé changer d'habits après l'accomplissement de son crime.

Le pantalon taché de sang, la chemise et le bonnet d'astrakan que Ferry portait en ce moment ont été retrouvés chez un individu qui a été également mis en état d'arrestation, et aura à répondre de la provenance d'une malle remplie de marchandises de toutes sorte qui a été saisie chez lui. On soupçonne qu'il fait partie de la bande Lu. Montre de la femme Gouye avait été engagée au Mont-de-Piété par Ferry.

— Au mois d'avril dernier, une personne mourait à Saint-Denis d'une façon mystérieuse. L'enquête ouverte démontra qu'elle avait été empoisonnée.

M. Clément a procédé hier à l'arrestation d'un individu qu'on a les meilleurs raisons de soupçonner de participation à l'empoisonnement.

— On mande de Cherbourg qu'un soldat d'infanterie de marine, nommé Lépagnol, né à Villecresne (Seine-et-Oise), récemment envoyé en congé à la suite d'une insolation, a tenté hier d'assassiner la dame Lebreton, amie de sa famille, propriétaire de l'hôtel de France.

Cette dame ayant pu s'échapper, Lépagnol a tiré alors à bout portant un coup de pistolet sur Courval, garçon de salle, âgé de dix-neuf ans, et l'a atteint au côté. La balle s'est logée dans la poitrine de la victime. Son état est très-grave.

L'assassin, s'appliquant ensuite le pistolet sur le front, a tiré le second coup et s'est tué.

— PANIQUE DANS UN THÉATRE. — A Perpignan, dimanche, pendant qu'on jouait le *Pacte de Famille*, vers minuit vingt minutes une panique affreuse a troublé la représentation. Un spectateur du parterre s'étant mis à crier : il y a le feu ! ce fut une terreur folle dans toute la salle surtout quand on entendit au dehors un bruit sourd comme un craquement. Tous les spectateurs se levèrent en masse pour fuir, malgré les exhortations des deux commissaires à rester à leur place, qu'il n'y avait pas de danger. Les secondes et troisièmes galeries, se sont déversées dans les couloirs. Au confluent des secondes et troisièmes galeries, la masse a complètement intercepté le passage. Des cris affreux de détresse et d'épouvante ont commencé à se faire entendre. Il y avait une véritable barrière humaine ; un amoncellement d'hommes et de femmes qui empêchait d'avancer. M. Rey, adjoint au maire, assisté de deux commissaires, a fait tout son possible pour arrêter la trombe échevelée. Pendant 20 minutes au moins on a entendu des plaintes et des gémissements d'étouffés. Enfin a pu persuader au public qu'il n'y avait nullement de feu au théâtre L'ordre s'est quelque peu rétabli. On a pu venir au secours des blessés. Ils étaient au nombre de huit plus ou moins grièvement contusionnés. On les a transportés dans une pharmacie voisine où les soins les plus empressés leur ont été donnés. Il y a été reconnu qu'aucune blessure n'était d'une grande gravité. Les blessés ont bientôt repris leurs forces ; quelques uns ont été transportés à leur domicile, d'autres l'ont regagné sans soutien. Somme toute, l'accident est minime comme on voit, mais il eut facilement pu dégénérer en catastrophe. Les acteurs ont repris leur rôle et la représentation du *Pacte de Famille* s'est terminée devant un petit nombre de spectateur qui avaient regagné leurs places.

L'incendie qui avait été la cause première de cette panique avait éclaté à plus de 200 mètres du Théâtre.

La grande mortalité occasionnée par la phtisie pulmonaire augmente de jour en jour, et de toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, c'est assurément la plus commune et la plus désespérante pour les familles.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les lesmalades atteints de phthisie et de bronchite.

La meilleure manière d'employer le goudron, c'est sous forme de capsules. Les *Capsules de goudron de Guyot* sont devenues un remède populaire dans ce genre de maladies. La dose ordinaire est de deux capsules à prendre au moment de chaque repas. Le bien-être se fait sentir rapidement.

Afin d'éviter toute confusion entre les véritables capsules de *Goudron de Guyot* et les produits similaires, exiger la signature *Guyot* imprimée en trois couleurs sur l'étiquette du flacon. 19079

Pour la confection pour hommes et enfants, adressez-vous : Maison THIERY AINE et Cie, Place du Théâtre, 28 ; 1, 3 et 5 rue des Sept-Sauts, à Lille. Le meilleur marché du monde. Choix immense de pardessus, vestons, costumes, pantalons, gilets, marchandises fraîches et parfaitement soignées, vendues 30 0/0 meilleur marché que partout ailleurs. Confiance et prix fixe. 23076

Nous sommes heureux de prévenir le public que les directeurs des DEUX NATIONS, rue de la Gare, à Lille, ont eu l'heureuse idée, à l'occasion du premier jour de l'An, d'offrir à leur clientèle de magnifiques copies des tableaux de nos grands artistes. Nous possédons un spécimen de ces jolis tableaux ; nous pouvons affirmer qu'ils ne seraient pas déplacés dans le plus beau salon.

Nous avions ouï dire que cette maison joignait à un grand assortiment des prix plus que modérés ; une visite que nous avons faite dans cet établissement, nous a convaincu que sa réputation n'était pas imméritée. Les directeurs questionnés par nous, ont répondu que leur secret pour vendre aussi bon marché résidait dans le peu de frais qu'ils avaient. 23076

NOUVELLES DU MATIN

ÉCOLES DES ARTS-ET-MÉTIERS DE LILLE ET DE NEVERS

Paris, 17 décembre 6 h. 20 soir.

Les rapports de la commission relative à la création d'une école nationale d'arts-et-métiers à Lille, et d'une école professionnelle de chaudronnerie à Nevers, ayant été approuvés par la commission, ont été déposés dans le cours de la séance de la Chambre d'aujourd'hui.

Les rapports concluent à l'adoption des conclusions du projet du gouvernement.

On assure que M. Screpel, député du Nord, prendra la parole pour demander qu'une école d'arts-et-métiers ne soit pas créée à Lille mais à Roubaix. Il est probable que cette demande ne sera pas accueillie, car il est presque certain que la Chambre votera conformément aux conclusions adoptées par la commission.

COMMISSION DE LA RÉFORME JUDICIAIRE

Paris, 17 décembre, 4 h. 50 s.

La commission relative à la réforme judiciaire s'est réunie aujourd'hui.

Aucune décision n'a été prise par elle.

SOUS-COMMISSION DES FINANCES

Paris, 17 décembre, 5 h. so.

La sous-commission des finances a décidé que les articles 3, 4, 7, 8 et 9 du projet du budget des recettes seraient abandonnés.

Les articles 5 et 6 seront réunis en un seul.

Les dispositions de cet article seront applicables à toutes les associations soit religieuses ou laïques.

RÉUNION DE LA GAUCHE RÉPUBLICAINE

Paris, 17 décembre h. 55 soir.

M. Roger-Marvaise a présenté aujourd'hui à la gauche républicaine, une nouvelle rédaction concernant l'amendement Brisson, rédigé de concert avec M. Wilson. On sait que l'amendement Brisson est relatif aux droits injustes dont on veut frapper les biens des congrégations religieuses.

La sous-commission des finances présentera demain à la commission des finances le nouvel amendement dont il est parlé ci-dessus.

RÉFÉRÉS DES DOMINICAINS DE PARIS

Paris, 17 décembre, 6 h. 10 s.

Les référés des dominicains, capucins, oblats et maristes de Paris, qui devaient être plaidés à fond aujourd'hui ont été ajournés par suite du dépôt d'arrêtés de conflit.

ALLOCUTION DU PAPE

Paris, 17 décembre, 6 h. 40 s.

Plusieurs journaux de droite de Paris publient le texte de la dernière allocution du Pape.

UN NOUVEAU JOURNAL

On annonce la publication prochaine d'un journal quotidien politique à cinq centimes *Le Vengeur*.

MOUVEMENTS DE TROUPES EN ALGÉRIE

Le *Voltaire* dit que les mouvements de troupes signalés en Algérie n'ont absolument rien de commun avec la question de Tunis.

UN DISCOURS A L'ACADÉMIE

L'académie française a entendu hier le discours de M. Maxime Ducamp et la réponse de M. Caro.

La commission chargée d'entendre ces discours était composée de MM. Legouvé, d'Haussonville, C. Rousset, Jules Barbier, d'Audiffret-Pasquier, Camille Doucet et Vieil-Castel.

Le discours de M. Maxime Ducamp contient entre autres choses une étude de la Restauration.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le texte du sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Décret portant promotion dans la Légion d'honneur.

Décrets autorisant l'ouverture de salles de ventes publiques de marchandises à Paris et à Tourcoing.

Décret nommant des ingénieurs en chefs de 2e classe au corps des mines.

Décision autorisant la création d'établissement des poste.

INTERPELLATION FLOQUET

La *Justice* annonce que « une question sera prochainement posée au Gouvernement par M. Floquet, au sujet de l'état de nos relations avec le Vatican.

M. Floquet, attend pour adresser sa question, que M. Barthélemy Saint-Hilaire ait pris une décision sur le renvoi à Rome de M. Desprez, actuellement en congé à Paris.

MORT D'UN GÉNÉRAL DE DIVISION

On annonce la mort du général de division Lafaille, décédé subitement, hier, dans son appartement de la rue de Berry.

Le général Lafaille a longtemps commandé l'artillerie du département de la Seine. Il était âgé de soixante-cinq ans, et avait été admis à la retraite au mois d'août dernier.

PETITE BOURSE DU 17 DECEMBRE

5 0/0 119.40 38 40. — Italien 88,25. — Turc 12.77 70 72. — Banque ottomane 557,50 556,25 — Chemins turcs 41. — Egypte 534,37 355. — Hongrois 97 1/16 97. — Florin 74 1/2. — Foncier Algérien 650 651,25 648,75. — Actions Rio 495 — Panama 499 500. — Foncier Egyptien 620.

Marché calme.

Dépêches Télégraphiques

(*Service particulier*)

CONDAMNATION A MORT.

Rouen, 17 décembre.

Le conseil de guerre a condamné à mort Florentin Verriest, soldat au 24e de ligne, coupable de voies de fait envers un supérieur.

LA NOTE DE LA PORTE

On écrit de Vienne :

« On sait beaucoup de gré, dans nos cercles officiels, à la Porte de la modération de fond et de forme de sa Note concernant la Grèce, et l'on en tire un pronostic favorable pour les nouveaux efforts que tentera certainement la diplomatie en vue d'amener un arrangement entre les deux pays. »

LA QUESTION GRECQUE

Vienne, 17 décembre.

On mande de Rome, à la *Correspondance politique*, que l'idée de résoudre la question grecque par une décision de l'Europe réunie en tribunal arbitral, est examinée en ce moment par les Cabinets qui en discutent la possibilité de l'opportunité.

L'AGITATION IRLANDAISE.

Killarney (Irlande), 17 décembre.

Trois cents ouvriers agricoles qui travaillaient sur les propriétés du comte de Kenmare ont été congédiés, les tenanciers du comte refusant de payer le prix ordinaire de leurs fermages.

Parsonstowa (Irlande), 17 décembre.

D'après des instructions récemment arrivées, des patrouilles militaires vont être organisées pendant la nuit jusqu'à ce que le district soit complètement pacifié.

Londrés, 17 décembre.

La *Pall Mall Gazette* déclare que la nouvelle donnée, ce matin, par le *Daily Telegraph*, et d'après laquelle le gouvernement aurait l'intention de mettre en vigueur l'état de siège en Irlande, est entièrement controuvée.

Londres, 18 décembre.

Les fonds recueillis pour la défense de M. Parnell s'élèvent aujourd'hui à 10,000 livres sterling.

Le 1er bataillon du 20e régiment d'infanterie actuellement à Malte a reçu l'ordre de s'embarquer pour l'Irlande.

ETUDIANTS EN MÉDECINE DE RUSSIE

Moscou, 18 décembre.

Environ quatre cents étudiants en médecine se sont réunis hier dans la cour de l'Université à Moscou.

Ils ont témoigné le désir de parler au Recteur au sujet d'un différend existant entre les professeurs et les étudiants.

Le Recteur ne s'est pas présenté.

Le maître de police a sommé les étudiants de se retirer.

Les étudiants ont refusé.

Des scènes tumultueuses ont eu lieu. Les gendarmes ont cerné la cour et ont procédé à l'arrestation de quelques étudiants qui ont été conduits à la maison d'arrêt.

LA POLYGAMIE EN AMÉRIQUE

New-York, 17 decembre.

Le gouverneur de l'Idaho dans son message à la législature de l'Etat dit que la polygamie s'étend rapidement au dehors de l'Utah. Il espère que des mesures seront prises en vue d'extirper le mal.

DERNIÈRE HEURE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 18 décembre, 2 h. 39 s.

Le Conseil des ministres s'est occupé ce matin, des affaires courantes et des négociations relatives à la Grèce qui sont de nouveau ouvertes par suite de la remise d'une note de la Porte que nous avons publiée hier.

Le Conseil des ministres s'est aussi occupé de la question, portée à l'ordre du jour du Sénat, de l'amendement Brisson et du projet sur la réforme de la magistrature.

ÉLECTION D'UN DÉPUTÉ DANS SEINE-ET-OISE

Paris, 18 décembre, 2 h. 40 s.

Le décret convoquant les électeurs de Seine-et-Oise pour le 23 janvier prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Albert Joly, décédé, a été signé ce matin.

PROROGATION DU PARLEMENT

Paris, 18 décembre, 2 h. 40 s.

Il paraît probable que le Parlement se séparera le 23 ou le 24 décembre.

L'AMENDEMENT BRISSON

Paris, 18 décembre, 2 h. 29 s.

On croit que le Sénat votera aujourd'hui l'amendement Brisson tel qu'il a été modifié hier par la commission sénatoriale.

On ajoute que M. Brisson acceptera les modifications portées à son projet.

La rédaction nouvelle modifie profondément, du moins quant à la forme, l'amendement Brisson. Plusieurs des articles de l'amendement primitif sont supprimés, les articles 3 et 4 comme inutiles, les articles 7, 8, 9 comme rentrant dans le cadre d'une loi sur les associations ou étant l'expression du droit commun. D'autres articles tels que le 5e et le 6e, relatifs aux clauses de reversion, droits de mutation par décès, sont maintenus, mais généralisés dans leur application.

Le Gouvernement et la sous-commission paraissent avoir obéi à la préoccupation de dégager l'amendement Brisson de ce caractère d'hostilité aux congrégations religieuses qui était dans la pensée et le texte de son auteur ; ils lui ont donné un caractère plus général en en rendant les dispositions applicables à toutes les associations, sans doute afin de rendre plus facile son adoption par le Sénat.

La Chambre haute se contentera-t-elle de ces modifications qui portent beaucoup plus sur la forme de l'amendement que sur le fond ? Il est juste de dire que les membres de la gauche républicaine présents à la réunion ont paru s'en contenter. Ils ont décidé de leur donner leur approbation si elles étaient acceptées par la commission générale des finances qui devait se réunir à trois heures pour en prendre connaissance et statuer sur la rédaction nouvelle de l'amendement Brisson.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 18 décembre 1880

Présidence de M. BRISSON, vice-président

La séance s'ouvre à 2 heures.

QUESTION AU MINISTRE DES FINANCES

M. Sourigues demande à poser une question à M. Magnin, ministre des finances, relative au canal de Panama.

Cette question est renvoyée après le vote par la Chambre des projets de crédit.

La Chambre procède à la discussion du projet de loi concernant : 1° l'ouverture et l'annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires sur l'exercice 1880; 2° l'ouverture de crédits spéciaux d'exercices périmés et clos.

M. Haentjens combat l'ouverture de crédits supplementaires et critique la mauvaise administration des finances.

M. Magnin, Ministre des finances, répond vivement qu'on ne peut pas lui reprocher de mal administrer les finances qu'il dit administrer le plus économiquement possible.

Bulletin du Commerce

LAINES

COURS MOYEN DES PEIGNÉS & DES BLOUSSES DES Marchés de Roubaix et de Tourcoing

	1re	2me	3me	4me
Peignés Australie Port-Phil.	9 50 à 9 50	9 50 à 9 50	9 50 à 9 50	9 50 à 9 50
» Adélaïde	8 40 à 8 60	8 25 à 8 50	8 25 à 8 50	8 25 à 8 50
» Sydney	»	»	»	»
» croisés	»	»	»	»
Laines de la Plata B.-Ayres	7 70 à 8	7 50 à 7 75	7 50 à 7 75	7 50 à 7 75
» M.-Vidéo	7 75 à 8	7 50 à 8	7 50 à 8	7 50 à 8
Laines d'Afrique	6 25 à 6 50	6 25 à 6 50	6 25 à 6 50	6 25 à 6 50
» du Chili	7 50 à 8	7 50 à 8	7 50 à 8	7 50 à 8
» de France	»	»	»	»
» de Russie	8 25 à 8 50	8 25 à 8 50	8 25 à 8 50	8 25 à 8 50
Filés chaîne lame/s/ir	26/28	24/26	22/24	20/22
» » »	1 75 à 2 »	1 75 à 2 »	1 75 à 2 »	1 75 à 2 »
» cann. laine (s)	1 50 à 1 60	1 50 à 1 60	1 50 à 1 60	1 50 à 1 60
» » »	1 50 à 1 60	1 50 à 1 60	1 50 à 1 60	1 50 à 1 60
Blousses Australie	4 75 à 5 »	4 50 à 4 75	4 25 à 4 50	4 20 à 4 25
» Buenos-Ayres	»	»	»	»
» Monte-Vidéo	»	»	»	»
» France	»	»	»	»
» Afrique	»	»	»	»
» Chili	»	»	»	»
» »	»	»	»	»
» »	»	»	»	»
» »